



Alpes de Haute Provence
Arrondissement de FORCALQUIER

Commune d'AUBIGNOSC
04200

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 004-210400131-20260302-2026DCM13-DE

Séance du 2 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	11
Date de la convocation		
23 février 2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adopté		

---- L'an deux mille vingt-six
le **2 mars 2026** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

Présents : AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, CHAILLAN André, LATIL Yves, DANIEL Mauricette, MACCARIO Fabrice, LERDA Serge, WALCZAK Franck, WEBER Hélène

Absents et excusés : DELMAERE Christian, SECHEPINE Elisabeth, ARMINGOL Elisabeth, ISNARD Wilfried, MARTINELLI Nicolas

Pouvoir : ARMINGOL Elisabeth à TURCAN Nicole

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Frédéric ROBERT est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

DE 2026-13 – Convention de mise à disposition d'emballages de gaz – Air Liquide S.A.

Le Conseil municipal,

Exposé

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de renouvellement de convention relatif à la mise à disposition d'emballages de gaz (recharges) destinés au service technique communal.

Il précise que cette convention est conclue avec la société Air Liquide S.A. pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} février 2026.

Le coût total de cette mise à disposition s'élève à 772.51 € TTC pour la durée complète de la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le projet de convention de mise à disposition d'emballages de gaz avec la société Air Liquide S.A. ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager la commune pour un montant total de 772.51 € TTC ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
René AVINENS



Le secrétaire de séance,
Frédéric ROBERT